



**MUNICIPALITÉ DE MONT-CARMEL
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MAI 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Mont-Carmel, tenue à la salle du conseil municipal au 22, rue de la Fabrique, 2^e étage, ce 1^{er} mai 2017 à 20 h.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. LE MAIRE Denis Lévesque

MM LES CONSEILLERS : Pierre Saillant, promoteur
Lauréat Jean
Luc Forgues
Antoine Fortier-Simard

MMES LES CONSEILLÈRES : Karine Saint-Jean
Colette Beaulieu

MME FRANCE BOUCHER, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE EST ÉGALEMENT PRÉSENTE.

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance à 20 h et formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et celui-ci souhaite la bienvenue aux contribuables présents.

2. ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour proposé :

1. Ouverture
2. Ordre du jour
3. Procès-verbaux et suivis
 - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017
 - 3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 avril 2017
4. Trésorerie
 - 4.1 Approbation et autorisation des comptes à payer
 - 4.2 Autorisation de paiement à Mario Dionne Entrepreneur général en construction
 - 4.3 Autorisation de paiement à Cain Lamarre, avocats
 - 4.4 Participation aux surplus accumulés de la Régie intermunicipale en protection incendie Kamouraska-Ouest
 - 4.5 Demandes d'appui financier et autres
5. Entente, contrat, autorisation et appui
 - 5.1 Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale 2017-2018
 - 5.2 Achat d'une pompe pour l'usine de traitement de l'eau potable
 - 5.3 Octroi de contrat à Camionnage Alain Benoit
 - 5.4 Entériner l'engagement du concessionnaire de la cantine du parc

- 5.5 Achat de divers articles pour la cantine du parc municipal
- 5.6 Renouvellement d'adhésion au Réseau québécois Villes et villages en santé
- 5.7 Logiciels pour la gestion municipale
- 5.8 Autoriser Me Clément Massé à présenter le dossier 42-15-2009-02 dans un processus de médiation
- 5.9 Installation d'une lumière de rue dans le secteur du Lac de l'Est
- 5.10 Appui pour le maintien d'un service continu au bloc opératoire de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima de La Pocatière
- 5.11 Résolution adressée aux promoteurs du projet Chemin de Saint-Rémi
- 5.12 Demande d'aide financière
- 5.13 Aménagement d'une toilette sèche au Lac Saint-Pierre
- 5.14 Changement de travaux dans le cadre du programme Redressement du réseau routier local (RRRL) Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL)
- 5.15 Octroi de contrat à CPTech Division
- 6. Avis de motion et autres
- 7. Règlements
 - 7.1 Adoption du SECOND projet de règlement no 284-2017 visant à modifier le règlement de zonage 116-1990 de la municipalité afin de permettre le remisage de roulottes dans les zones VA1, VA2, VA3, VA4 et VC sous certaines conditions et de modifier le montant des amendes
- 8. Dépôt de documents
- 9. Correspondance
- 10. Nouvelles affaires
- 11. Période de questions
- 12. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur le conseiller Lauréat Jean

098-2017

Et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant le point « Nouvelles affaires » ouvert.

3. PROCÈS-VERBAUX ET SUIVIS

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Saillant

099-2017

Et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017 soumis aux membres du Conseil dans les délais prescrits soit adopté tel que lu.

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 avril 2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

100-2017

Et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 avril 2017 soumis aux membres du Conseil dans les délais prescrits soit adopté tel que lu.

4. TRÉSORERIE

4.1 Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer

101-2017

Il est proposé par madame la conseillère Karine Saint-Jean

Et résolu unanimement que les membres du conseil municipal formant quorum approuvent les dépenses suivantes et autorise la directrice générale à effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes :

- Les dépenses incompressibles et les prélèvements pour la période du 1^{er} au 30 avril 2017, totalisant une somme de 117 725.61 \$, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal;
-
- Le paiement des comptes fournisseurs dus au 30 avril 2017, pour un total de 38 101.42 \$, tel que détaillé à la liste suggérée des paiements annexée au présent procès-verbal.

4.2 Autorisation de paiement à Mario Dionne Entrepreneur général en construction

CONSIDÉRANT la résolution numéro 057-2017;

102-2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Lauréat Jean

Et résolu unanimement d'autoriser le paiement à Mario Dionne Entrepreneur général en construction pour un montant de 4 396.44 \$ avant taxes pour la construction de cloisons au bureau municipal.

4.3 Autorisation du paiement à Cain Lamarre, avocats

CONSIDÉRANT le dossier numéro 42-15-2009-02;

CONSIDÉRANT la fin de l'entente en loisir intermunicipale;

103-2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Saillant

Et résolu unanimement d'autoriser le paiement pour deux factures d'honoraires à Cain Lamarre, avocats dont une pour le dossier de mise en demeure 42-15-2009-02 au montant de 3 966.83 \$ taxes incluses et l'autre pour la fin de l'entente en loisir intermunicipale pour un montant de 533.48 \$ taxes incluses.

4.4 Participation aux surplus accumulés de la Régie intermunicipale en protection incendie Kamouraska-Ouest

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale en protection incendie Kamouraska Ouest est en opération depuis déjà quelques années et qu'elle a des surplus accumulés affectés et non affectés;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que l'intégration de la municipalité Mont-Carmel s'effectue dans un souci d'équité entre les municipalités déjà membres par notre participation financière aux surplus;

104-2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

Et résolu unanimement que :

- Le conseil municipal verse un montant de 48 490 \$ pour sa participation aux surplus accumulés de la Régie intermunicipale en protection incendie Kamouraska Ouest;
- Le montant soit pris aux surplus accumulés non affectés de la municipalité.

4.5 Demandes d'appui financier et autres

- Centre-Femmes La Passerelle du Kamouraska
- Club de gymnastique Gymagine Inc.
- Adhésion à Co-Éco
- Adhésion à la SADC

105-2017

Il est proposé par madame la conseillère Colette Beaulieu

Et résolu unanimement que le conseil municipal verse les montants suivants :

- **250 \$** au Centre-Femmes La Passerelle du Kamouraska pour son projet de livre pour l'hommage à des femmes ayant marqué le Kamouraska;
- **25 \$** au Club de gymnastique Gymagine pour leur spectacle de fin d'année;
- **25 \$** à Co-Éco pour l'adhésion annuelle;
- **30 \$** à la Société d'aide au développement de la collectivité du Kamouraska inc. (SADC) pour l'adhésion annuelle.

5. ENTENTE, CONTRAT, AUTORISATION ET APPUI

5.1 Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale 2017-2018

CONSIDÉRANT que la Semaine de la santé mentale, qui se déroule du 1^{er} au 7 mai, est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « 7 astuces pour se recharger »;

CONSIDÉRANT que les 7 astuces sont de solides outils visant à renforcer et à développer la santé mentale des Québécoises et des Québécois;

CONSIDÉRANT que la Semaine s'adresse à l'ensemble de la population du Québec et à tous les milieux;

CONSIDÉRANT que la Semaine nous permet de découvrir que les municipalités du Québec, tout comme les citoyennes et les citoyens, contribuent déjà à la santé mentale positive de la population;

CONSIDÉRANT que les actions favorisant la santé mentale positive relèvent d'une municipalité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent la Semaine de la santé mentale :

- En invitant leurs citoyennes et leurs citoyens à consulter les outils promotionnels de la santé mentale sur <http://smq-bal.org>;

- En encourageant les initiatives et activités organisées sur leur territoire;
- En proclamant la Semaine de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

Par conséquent,

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

106-2017

Et résolu unanimement que le conseil municipal proclame par la présente la semaine du 1^{er} au 7 mai 2017 **Semaine de la santé mentale** dans la municipalité de Mont-Carmel et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations à reconnaître les bénéfices des « 7 astuces » pour se recharger.

5.2 Achat d'une pompe pour l'usine de traitement de l'eau potable

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir une pompe de réserve en cas de bris;

Il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Fortier-Simard

107-2017

Et résolu unanimement :

- D'autoriser l'achat d'une pompe pour l'usine de traitement de l'eau potable pour un montant de 3 431.00 \$ avant taxes à Camille Ouellet & Fils;
- D'utiliser la TECQ s'il reste des montants inutilisés ou le prendre au surplus réservé de l'eau potable.

5.3 Octroi de contrat à Camionnage Alain Benoit

CONSIDÉRANT la fin du contrat en 2016 pour la collecte et le transport des boues de fosses septiques;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 062-2017 qui autorisait l'appel d'offres pour un nouveau contrat de 4 ans;

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

108-2017

Et résolu unanimement d'octroyer le contrat de la collecte et le transport des boues de fosses septiques à Camionnage Alain Benoit (9157-044 Québec Inc.) pour les années 2017 à 2020 inclusivement pour un coût moyen par fosse de 149.53 \$ avant taxes annuellement.

5.4 Entériner l'engagement du concessionnaire de la cantine du parc

CONSIDÉRANT que l'ancien concessionnaire ne désire pas continuer d'opérer la cantine pour la saison 2017;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures parut dans le journal le Placoteux du 22 mars 2017;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues et les entrevues effectuées;

109-2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Saillant

Et résolu unanimement d'entériner l'engagement de madame Isabelle Bérubé en tant que concessionnaire de la cantine du parc municipal pour la saison 2017 et que monsieur Denis Lévesque, maire et madame France Boucher, directrice générale soient autorisés à signer le contrat avec celle-ci.

5.5 Achat de divers articles pour la cantine du parc municipal

CONSIDÉRANT le changement de concessionnaire pour la cantine du parc municipal;

110-2017

Il est proposé par madame la conseillère Colette Beaulieu

Et résolu unanimement d'autoriser l'achat de divers articles à Jacques Lavoie pour un montant de 175 \$ avant taxes pour la cantine du parc municipal.

5.6 Renouvellement d'adhésion au Réseau québécois Villes et Villages en santé

CONSIDÉRANT le bien fondé d'être membre du Réseau Québécois de Villes et Villages en Santé, donnant à la municipalité des moyens concrets pour améliorer la qualité de vie de ses citoyens et de contribuer ainsi au développement de la communauté;

111-2017

Il est proposé par madame la conseillère Karine Saint-Jean

Et résolu unanimement d'autoriser le renouvellement de l'adhésion au Réseau québécois de Ville et Villages en santé pour 2017 pour un montant de 50 \$.

5.7 Logiciels pour la gestion municipale

CONSIDÉRANT les coûts énormes de PG Solution pour les logiciels de gestion financière;

CONSIDÉRANT la présentation d'un produit répondant mieux à nos besoins;

CONDISÉRANT la proposition reçue en date du 24 avril dernier;

CONSIDÉRANT les économies annuelles sur le contrat de service qui nous permettrons d'acquérir ce nouveau produit;

112-2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Lauréat Jean

Et résolu unanimement :

- D'autoriser l'achat de logiciels de gestion municipale au coût de 11 590.00 \$ avant taxes, payable sur 3 ans à partir de 2018;
- D'autoriser l'achat d'un logiciel d'élections pour un montant de 1 187.50 \$ avant taxes payable à même le budget 2017.

5.8 Autoriser M^e Clément Massé à présenter le dossier 42-15-2009-02 dans un processus de médiation

CONSIDÉRANT le suivi du dossier présenté par M^e Clément Massé à la rencontre du 24 avril dernier;

CONSIDÉRANT l'obligation des procureurs à présenter à leur client au processus de médiation (CRA) avant de poursuivre en démarche judiciaire;

CONSIDÉRANT qu'il serait avantageux de régler à l'amiable, mais sous certaines conditions;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

113-2017

Et résolu unanimement de donner le mandat à M^e Clément Massé de la Firme Cain Lamarre, avocats pour présenter le dossier 42-15-2009-02 dans un processus de médiation pour un règlement à l'amiable sous certaines conditions.

5.9 Installation d'une lumière de rue dans le secteur du Lac de l'Est

CONSIDÉRANT la demande d'installation pour une lumière de rue sur la rue des Bouleaux;

CONSIDÉRANT que le secteur concerné est de villégiature;

CONSIDÉRANT que le conseil privilégie l'installation de lumières de rue sur des intersections;

CONSIDÉRANT que le conseil tient à éviter la pollution visuelle dans un secteur de villégiature;

Il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Fortier-Simard

114-2017

Et résolu unanimement de refuser la demande pour l'installation d'une lumière de rue sur la rue des Bouleaux.

5.10 Appui pour le maintien d'un service continu au bloc opératoire de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima de La Pocatière

ATTENDU que diverses décisions et orientations issues de la réforme du réseau de la santé et des services sociaux et la mise en place du centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) du Bas-Saint-Laurent suscitent des préoccupations au sein de la population, lesquelles sont partagées par les élus et soulèvent des inquiétudes quant à l'étiollement graduel des services de santé à l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima de La Pocatière ;

ATTENDU la rupture de service anticipée en raison de la fermeture annoncée du bloc opératoire pour trois semaines durant la période estivale à l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima de La Pocatière ;

ATTENDU que cette fermeture va à l'encontre du principe d' « offrir des services de santé et des services sociaux de qualité, qui sont accessibles, continus, sécuritaires et respectueux des droits des personnes » énoncé dans la

planification stratégique 2015-2020 du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec ;

ATTENDU l'importance du maintien de la qualité et de la diversité des services de santé au Kamouraska, et plus spécifiquement, de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima de La Pocatière pour une desserte adéquate de la population ;

ATTENDU que la présence de services de santé de proximité fiables et continus est essentielle au dynamisme de la région, à son attractivité et à la rétention de la population ;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Saillant

115-2017

Et résolu unanimement que :

Le conseil de la municipalité de Mont-Carmel signifie au ministre qu'il ne tolère pas la rupture de service annoncée au bloc opératoire de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima de La Pocatière et demande que tous les moyens nécessaires soient mis en œuvre afin d'assurer le maintien d'un service continu;

Il rappelle au ministre que la mission du ministère, est de maintenir, d'améliorer et de restaurer la santé et le bien-être de la population en rendant accessibles un ensemble de services de santé et de services sociaux, intégrés et de qualité, contribuant ainsi au développement social et économique du Québec. Par souci de cohérence avec cette mission et afin d'assurer une desserte adéquate à la population du Kamouraska et des environs, le bloc opératoire de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima de La Pocatière doit demeurer ouvert en toute circonstance. Le maintien et la consolidation des services de santé de notre hôpital sont clairement une priorité régionale.

Il est également résolu de transmettre la présente au ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Gaétan Barrette, à la présidente et directrice générale du CISSS du Bas-Saint-Laurent, Mme Isabelle Malo, et à monsieur Norbert Morin, député de Côte-du-Sud.

5.11 Résolution adressée aux promoteurs du projet Chemin de Saint-Rémi

CONSIDÉRANT que d'importantes modifications ont été apportées au Chemin Saint-Rémi, faisant en sorte que des municipalités ont été retirées du tracé ou ont désormais un rôle diminué;

CONSIDÉRANT que ces modifications ont été apportées de manière unilatérale par les promoteurs sans consultation ou discussion préalable avec les municipalités partenaires;

CONSIDÉRANT que la réussite d'un tel projet nécessite impérativement la solidarité, la collaboration et le respect entre l'ensemble des partenaires impliqués, mais que ces décisions et cette façon de faire ne reflètent pas ces valeurs et ne témoignent pas des quatre conditions initiales de réussite du projet, soit la cocréation, notre engagement, votre engagement et la synergie entre tous (partage);

CONSIDÉRANT que les changements apportés au tracé impactent grandement certaines municipalités du Haut-Pays du Kamouraska et mettent en péril l'adhésion régionale au projet;

CONSIDÉRANT l'investissement en temps et en argent de la municipalité, ses entreprises et citoyens impliqués dans le projet;

CONSIDÉRANT la volonté des promoteurs de redéployer dans le futur le chemin, des boucles alternatives ou supplémentaires et que le Chemin aura besoin du support et de l'adhésion des municipalités pour se développer;

Il est proposé par madame la conseillère Colette Beaulieu

116-2017

Et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Mont-Carmel souhaite signifier aux promoteurs sa déception face aux nouvelles orientations du Chemin Saint-Rémi pour l'année 2017. Sans pour autant exclure les nouveaux partenaires, le conseil demande aux promoteurs de réviser ses choix et de maintenir dans le tracé les municipalités kamouraskoises qui en ont été exclues;

QUE la municipalité croit toujours à la raison d'être du Chemin de Saint-Rémi;

QUE la municipalité désire travailler dans un esprit constructif à trouver des alternatives de concert avec les autres municipalités concernées de même qu'avec le promoteur.

5.12 Demande d'aide financière

CONSIDÉRANT que le Lac de l'Est est un attrait touristique d'envergure et que son accès public est important pour Mont-Carmel;

CONSIDÉRANT l'appel de projet par le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans le cadre du programme « Accès au plan d'eau pour la pêche récréative »;

CONSIDÉRANT que la contribution de la Corporation de développement de la Forêt communale de Mont-Carmel représente le coût total moins la subvention;

Il est proposé par monsieur le conseiller Lauréat Jean

117-2017

Et résolu unanimement d'autoriser la demande d'aide financière au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans le cadre du programme « Accès au plan d'eau pour la pêche récréative » pour un projet aux coûts estimés de 13 920 \$ avant taxes, subventionné à 40 % des coûts admissibles.

5.13 Aménagement d'une toilette sèche au Lac Saint-Pierre

Monsieur Lauréat Jean déclare son intérêt et ne prend pas part à la décision.

CONSIDÉRANT les travaux réalisés pour améliorer la qualité de l'eau du Lac Saint-Pierre;

CONSIDÉRANT l'accès public pour les embarcations non motorisées;

CONSIDÉRANT l'aménagement d'une aire de stationnement pour les utilisateurs du lac et du sentier culturel;

118-2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Saillant

Et résolu à la majorité des membres ayant pris part au vote d'autoriser la construction d'une toilette sèche par monsieur Simon Jean pour un montant de 1 000 \$ avant taxes.

5.14 Changement de travaux dans le cadre du programme Redressement du réseau routier local (RRRL) Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL)

CONSIDÉRANT la résolution 058-2017;

119-2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

Et résolu unanimement de présenter une nouvelle demande d'aide financière dans le cadre du programme Redressement du réseau routier local (RRRL) Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) en substituant les travaux du Rang 4 par l'ajout d'une distance de 1,1 km sur la route 287 représentant un montant de 125 000 \$. Le montant total de la nouvelle demande représente 40x xxx \$

5.15 Octroi de contrat à CPTech Division

CONSIDÉRANT la programmation du plan triennal d'immobilisation 2017-2018-2019;

CONSIDÉRANT le montant réservé par la TECQ pour l'achat de ces deux pompes;

120-2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Lauréat Jean

Et résolu unanimement :

D'octroyer le contrat pour l'achat et l'installation de deux (2) pompes submersibles pour la station de pompage (SP1) pour un montant de 19 094.68 \$ avant taxes, selon la soumission numéro 25655.

6. AVIS DE MOTION ET AUTRES

7. RÈGLEMENTS

7.1 Adoption du SECOND projet de règlement 284-2017 visant à modifier le règlement de zonage 116-1990 de la municipalité afin de permettre le remisage de roulottes dans les zones VA1, VA2, VA3, VA4 et VC sous certaines conditions et modifier le montant des amendes

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués par la Loi à la municipalité de Mont-Carmel;

CONSIDÉRANT qu'un règlement de zonage est actuellement applicable au territoire de la municipalité et qu'il est opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement;

CONSIDÉRANT que les outils d'urbanisme seront refaits dans les années à venir;

CONSIDÉRANT la demande initiale de citoyens permanents du Lac de l'Est qui voulaient avoir la possibilité d'entreposer leur roulotte;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par monsieur Luc Forgues, conseiller lors de la séance du 6 mars 2017;

Il est proposé par madame la conseillère Karine Saint-Jean

121-2017

Et résolu unanimement que le SECOND projet de règlement numéro 284-2017 remis dans les délais prescrits est adopté avec changement tel que lu.

8. DÉPÔT DE DOCUMENTS

8.1 États financiers trimestriels au 31-03-2017

9. CORRESPONDANCE

Madame France Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait la lecture de la correspondance qui a un intérêt public à la demande du président d'assemblée.

10. NOUVELLES AFFAIRES

10.1 Autoriser le comité famille à déposer au compte de la municipalité

CONSIDÉRANT les coûts importants versés pour l'utilisation d'un compte de banque;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

122-2017

Et résolu unanimement d'autoriser le comité famille de déposer au compte de la municipalité de Mont-Carmel le montant de la fermeture de leur compte de banque.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

De 20 h 46 à 21 h 17.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par monsieur le conseiller Lauréat Jean

123-2017

Et résolu unanimement que la séance soit close. Il est 21 h 17.

Monsieur Denis Lévesque
Maire

Madame France Boucher
Secrétaire-trésorière

Le maire, en signant le présent procès-verbal, reconnaît avoir signé toutes les résolutions.